

## **DIRECTION GENERALE**

## **TARIFICATION 2025**

## Cher Adhérent,

Le Conseil d'Administration de l'APST-BTP-RP du 11 décembre 2024 a fixé le montant de la cotisation **provisionnelle** « Per Capita » de l'année 2025 à 138 € HT.

## **Concernant les frais annexes:**

Il est appliqué les tarifications fixées lors du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022

- Frais d'adhésion : 50 € HT par salarié (hors apprenti)
- Frais de défection d'un salarié : 50 € HT (soit aux visites médecins du travail soit aux entretiens infirmiers)
- Pénalités de retard de paiement à l'issue du premier rappel : 40 € HT

Nous vous prions d'agréer, Cher Adhérent, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de l'APST-BTP-RP
Christian GONNET